

TARIFS LICENCE ET MUR D'ESCALADE 2025/2026

	Conditions à remplir au 01/01/2026	Assurance de personne et assurance secours (facultative)	LICENCE Sans assurance de personne	LICENCE Avec assurance de personne	Cotisation annuelle Mur d'escalade.	LICENCE + MUR Sans assurance de personne	LICENCE + MUR Avec assurance de personne
T1	Membre titulaire de plus de 24 ans Né avant 01-01-2002	24€	80€50	104€50	60€	140€50	164€50
C1	Conjoint (e) membre titulaire même club	24€	54€50	78€50	50€	104€50	128€50
J1	Jeune de 18 à 24 ans Né entre le 01/01/ 2002 (inclus) et le 01/01/2008 (exclu)	19€60	57€00	76€60	45€	102€	121€60
J2	Jeune de moins de 18 ans Né le 01/01/2008 ou après	19€60	51€	70€60	45€	96€	115€60
					école aventure 50€	101€	120€60
E1	Enfant de membre de 18 à 24 ans ; Né entre le 01/01/2002 (inclus) et le 01/01/2008(exclu)	19€60	46€50	66€10	40€	86€50	106€10
E2	Enfant ou petit enfant de membre de moins de 18 ans né le 01/01/2008 ou après	19€60	39€50	59€10	40€	79€50	99€10
					école aventure 45€	84€50	104€10
A1	Membre de plus de 65 ans et licencié avant le 01/09/2016 né avant le 01/09/1961	24€	70€50	94€50	60€	130€50	154€50
P1	Professionnels de l'encadrement des disciplines sportives listées de la FFCAM + gardiens de refuge	24€	72€00	96€00	60€	132€	156€

Les cotisations Licence CAF incluent les assurances responsabilité civile et l'assurance de personne + assistance secours . Il est possible de ne pas souscrire l'assurance de personne et assistance secours.

IAR : Individuelle accident renforce : facultative et à condition d'avoir souscrit l'assurance de personne **48€**

Extension Monde Entier : facultative et à condition d'avoir souscrit l'assurance de personne. **160€**

Extension paraalpinisme **355€**

Abonnement LMA **24€**